



Guide de l'appel à propositions 2025

www.ncc-cnc.ca

Table des matières

Présentation du Consortium national pour la cybersécurité.....	4
Résumé du processus d'appel à propositions 2025.....	4
Contraintes liées à l'appel à propositions 2025.....	5
Structure générale de l'appel à propositions 2025.....	5
Catégorie 1 : Projets accélérés.	6
Catégorie 2 : Nouveaux projets 2025.	6
Catégorie 3 : Financement additionnel pour les projets de 2023/2024.	6
Objectifs généraux de l'appel à propositions 2025.....	7
Types de projets admissibles	9
1. Projets de recherche et développement	9
2. Projets de commercialisation - Technologie, produit ou service.....	10
3. Formation : Projets d'amélioration des compétences et de développement des talents	10
Renseignements sur le processus de demande de financement	11
Montants des financements et contributions de contrepartie	11
Admissibilité.....	13
Calendrier du processus de demande de financement – Catégories 1 et 2	14
Calendrier de financement additionnel pour la catégorie 3.....	15
Processus de demande de financement	16
Phase 1 : Lettre d'intention (LDI)	16

Phase 2 : Proposition de projet	17
Phase 3 : Soumission de l'examen préalable	17
Octroi d'un financement	18
Critères d'évaluation	19
Grille d'évaluation.....	19
Rapports	24
Rapports financiers	25
Rapports d'avancement.....	25
Collecte de données supplémentaires	25
Adhésion	25
Annexe A : Glossaire	26
Signataire autorisé	26
Collaborateurs.....	26
Organisation responsable/bénéficiaire ultime	26
Lettres d'engagement	26
Contributions de contrepartie	27
Organisation(s) partenaire(s)	27
Responsable de projet.....	27
Membres de l'équipe du projet.....	28
Projets « de pointe ».....	28
Projets « standard »	29
Niveaux de maturité technologique	30

Présentation du Consortium national pour la cybersécurité

Le Consortium national pour la cybersécurité (CNC) contribue à bâtir un avenir où les organisations canadiennes seront des chefs de file en matière de cybersécurité sur la scène mondiale, afin que les Canadiens puissent bénéficier de la prospérité, de la croissance et de la sécurité qui découlent des avancées et de la création de produits et de services novateurs en matière de cybersécurité. Le CNC s'engage à établir des partenariats entre le monde académique, les organisations à but non lucratif et le secteur privé, afin de faire progresser les initiatives en matière de cybersécurité dans tout le Canada.

Résumé du processus d'appel à propositions 2025

Ce résumé a pour but d'aider les demandeurs à structurer et à élaborer leur demande dans le cadre de l'appel à propositions 2025. Les raisons et les détails de chaque étape, le calendrier des dates limites et les évaluations des principaux éléments de la demande figurent dans le reste du guide.

Étape 1 : Choisissez la catégorie correspondant à votre demande

Remarque : Les catégories ne sont pas ouvertes à tous les demandeurs.

Choisissez entre :

- Projet accéléré
- Nouveau projet 2025
- Financement additionnel pour le projet de 2023/2024

Étape 2 : Choisissez le volet correspondant à votre demande

Choisissez entre :

- Recherche et développement
 - Projet « de pointe »
 - Projet « standard »

- Formation
- Commercialisation

Tous les demandeurs devront préparer une lettre d'intention (LDI) à soumettre sur le portail de demande de subvention du CNC, SAUF pour le financement additionnel des projets de 2023/2024.

Contraintes liées à l'appel à propositions 2025

Le gouvernement du Canada a confié au CNC, dans le cadre du programme du Réseau d'innovation pour la cybersécurité (RIC), la responsabilité de mobiliser des fonds au moyen d'une série d'appels à propositions. Le CNC a lancé jusqu'à présent deux appels à propositions qui ont été fructueux et lance un appel à propositions 2025 dont la structure est similaire à celle utilisée lors des appels précédents. L'accord du RIC permet au CNC de gérer et de dépenser les fonds de celui-ci jusqu'au 31 mars 2029. Selon les accords en vigueur entre le CNC et Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), tous les fonds du RIC et toutes les exigences relatives aux fonds de contrepartie doivent être dépensés d'ici cette date. Le CNC sollicite des demandes qui peuvent être réalisées, y compris toutes les dépenses, d'ici le 31 mars 2029.

Afin de servir au mieux l'écosystème et d'après les commentaires reçus, le CNC a ajouté deux nouvelles catégories de financement dans son appel à propositions 2025, en plus des offres faites dans les appels à propositions précédents. Remarque : Chaque catégorie est assortie d'un calendrier et d'exigences particulières; toutefois, l'ensemble des offres est présenté ici pour aider les demandeurs à préparer des soumissions adaptées à leurs objectifs.

Structure générale de l'appel à propositions 2025

Le CNC sollicite des demandes dans trois **catégories** différentes couvrant tous les types de projets admissibles.

Catégorie 1 : Projets accélérés.

- **But** : Réaliser des projets ambitieux et ciblés qui visent des avancées significatives et qui bénéficient d'un budget plus important, dans le but d'opérer une transformation rapide.
- **Montant maximum du financement/calendrier** : Jusqu'à 2,5 millions de dollars – achevé le 31 mars 2028
- **Cadre** : Une initiative ciblée qui répondra à un besoin criant en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée. Les fonds de contrepartie doivent être pleinement engagés à la fin de la phase 3 du processus de demande de financement, et entièrement dépensés d'ici le 31 mars 2028. Les jalons, les objectifs et les indicateurs clés de performance ainsi que les résultats tangibles doivent être clairement indiqués. Ces projets sont censés être des projets de grande envergure et de grande valeur. Le financement n'est accordé que selon l'approche du remboursement.

Catégorie 2 : Nouveaux projets 2025.

- **But** : Maintenir le rythme de financement du CNC en s'appuyant sur des projets communautaires dans le cadre d'un appel à propositions ouvert. Les projets peuvent durer d'un à trois ans.
- **Montant maximum du financement/calendrier** : Selon le volet et la catégorie de financement, voir la section [Montants des financements et contributions de contrepartie](#) ci-dessous.
- **Cadre** : Les demandes peuvent durer une période maximale de trois ans, mais tous les fonds et les fonds de contrepartie doivent être dépensés au plus tard le 31 mars 2029. Les projets seront évalués en fonction de la qualité de la proposition dans le cadre d'un processus d'évaluation par les pairs.

Catégorie 3 : Financement additionnel pour les projets de 2023/2024.

- **But** : Renforcer les résultats des projets déjà approuvés par le CNC en leur permettant d'intégrer de nouvelles idées ou de remédier aux lacunes identifiées lors des travaux menés jusqu'à présent. Les projets dont l'accord a été entièrement exécuté avant le

3 juillet 2025 pourront solliciter une invitation à présenter une demande pour cette catégorie.

- **Montant maximum du financement/calendrier** : Jusqu'à 500 000 \$ en financement additionnel, ces fonds devant être entièrement dépensés dans un délai maximum de deux ans après la fin des contrats en cours (Accords avec le bénéficiaire ultime), mais au plus tard le 31 mars 2029 – cela nécessitera une modification des accords existants avec les bénéficiaires ultimes.

Cadre : Fournir un meilleur soutien et une plus grande expertise pour étendre la portée d'un projet en cours afin d'en accroître les retombées potentielles. Il peut s'agir de combler des lacunes nouvellement constatées dans le cadre d'un projet existant afin que celui-ci soit mené à bien, ou encore d'élargir un ensemble de livrables prometteurs. Une proposition de fonds de contrepartie supplémentaires doit être mise en place et entièrement dépensée dans les deux ans suivant les accords existants, mais au plus tard le 31 mars 2029. Des indicateurs clés de performance supplémentaires et des résultats tangibles doivent être indiqués et/ou des raisons valables doivent justifier le besoin de financement additionnel pour atteindre les jalons prévus au départ. Les budgets doivent être mis à jour pour tenir compte des nouveaux fonds et des nouveaux livrables en modifiant l'Accord avec le bénéficiaire ultime. (Voir le calendrier ci-dessous pour plus d'informations.)

Objectifs généraux de l'appel à propositions 2025

Grâce au financement du gouvernement du Canada par l'entremise du programme du Réseau d'innovation pour la cybersécurité (RIC), le CNC mobilise de nouveaux fonds dans le cadre de l'appel à propositions 2024 pour soutenir des initiatives visant à :

- Soutenir les projets de recherche et développement (R et D) avec des niveaux de maturité technologique (NMT) allant de 1 à 9, afin de concevoir et de mettre en œuvre des technologies de cybersécurité innovantes, de faire évoluer des produits à la pointe du progrès et de mener des recherches;
- Soutenir la commercialisation de nouvelles technologies (NMT de 7 à 9), de produits et de services permettant de répondre à des enjeux de cybersécurité concernant la protection

des infrastructures essentielles, la cybersécurité centrée sur l'humain, la sécurité réseau, la sécurité logicielle et la protection de la vie privée; et

- Offrir des possibilités de formation, de perfectionnement et de mise à niveau aux étudiants et aux professionnels issus de disciplines différentes.

Types de projets admissibles

Le CNC souhaite financer des projets dans trois grandes catégories :

1. Recherche et développement (R et D);
2. Commercialisation; et
3. Formation.

1. Projets de recherche et développement

Le CNC cherchera à financer des projets de recherche et de développement (NMT de 1 à 6) axés sur la conception et la mise en œuvre de technologies de cybersécurité innovantes, visant à faire progresser la connaissance ou à mener des études au sein de l'écosystème de la cybersécurité au Canada dans les domaines suivants :

- Protection des infrastructures essentielles : mettre au point des solutions permettant une surveillance proactive et une détection et une atténuation des effets en temps réel, afin de rétablir les infrastructures essentielles après les dommages et les interruptions provoqués par les cyberattaques.
- Sécurité réseau : développer des outils, des techniques et des procédures pour protéger les réseaux informatiques et les sites d'hébergement contre les intrusions internes et externes.
- Sécurité logicielle : développer des outils, des méthodes et des pratiques permettant de déceler et de corriger les vulnérabilités avant que les logiciels ne soient mis à la disposition des utilisateurs.
- Cybersécurité centrée sur l'humain : pour comprendre comment les facteurs humains influent sur les exigences en matière de sécurité et de protection de la vie privée et se répercutent sur elles, afin de mettre au point de nouvelles solutions de cybersécurité centrées sur l'humain.
- Protection de la vie privée : développer des technologies de protection dans de nombreux environnements différents, afin de protéger les personnes et les données contre les atteintes à la vie privée.

Les propositions dans le domaine de la recherche et du développement ne se limitent pas à des projets techniques ou scientifiques, mais peuvent porter sur des aspects non techniques liés à la cybersécurité et à la protection de la vie privée. Elles peuvent ne pas correspondre à un NMT particulier, mais seront examinées en fonction de leur propre mérite et évaluées en fonction des répercussions potentielles de leurs objectifs. Les propositions dans le domaine de la recherche et du développement peuvent en outre être classées dans l'une des deux catégories suivantes : projets « de pointe » ou projets « standard » (pour plus de détails sur ces catégories de projets, voir la Liste des termes).

2. Projets de commercialisation - Technologie, produit ou service

Le CNC cherchera à soutenir la commercialisation réussie de nouvelles technologies canadiennes (niveaux de maturité technologique de 7 à 9), de produits et de services permettant de répondre à des enjeux de cybersécurité concernant la protection des infrastructures essentielles, la cybersécurité centrée sur l'humain, la sécurité réseau, la sécurité logicielle et la protection de la vie privée. Dans les propositions de commercialisation, le demandeur doit examiner attentivement les dépenses admissibles et expliquer clairement comment les fonds accordés par le CNC permettent de remédier à un problème de commercialisation particulier auquel le demandeur fait face. Le CNC fournit du financement pour favoriser la commercialisation en fonction d'objectifs clairement définis qui sont essentiels à la mise sur le marché de produits ou de services, mais il ne doit pas être considéré comme un investisseur providentiel.

3. Formation : Projets d'amélioration des compétences et de développement des talents

Pour pouvoir offrir aux étudiants et aux professionnels des opportunités solides et variées de perfectionnement et de recyclage dans diverses disciplines, le CNC cherche à financer des projets axés sur ce qui suit :

- Formations destinées au PHQ - fondée sur la recherche;
- Capacités de formation :
 - Programmes de premier cycle

- Programmes d'études supérieures
- Possibilités de perfectionnement professionnel • Formations menant à une certification;
- Perfectionnement;
- Mise à niveau;
- Sensibilisation à la cybersécurité :
 - Au sein des organisations
 - Sensibilisation du public
- Formations ciblées pour renforcer l'engagement et les connaissances en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans le domaine de la cybersécurité et de la protection de la vie privée.

Les demandeurs doivent tenir compte du fait que les fonds du CNC ne peuvent pas être alloués à des subventions pour les frais de scolarité visant à réduire les coûts. Le programme du RIC exclut explicitement les bourses de frais de scolarité, car celles-ci seraient fournies par d'autres programmes au sein des gouvernements fédéral et provinciaux.

Renseignements sur le processus de demande de financement

Les renseignements suivants, spécifiques à l'appel à propositions 2024, aideront les personnes intéressées à en savoir plus sur le processus de demande de financement et les possibilités qu'il offre.

Montants des financements et contributions de contrepartie

Le CNC prévoit d'accorder jusqu'à 22 millions de dollars pour financer des activités d'une valeur de plus de 60 millions de dollars dans le cadre de l'appel à propositions 2025.

D'abord et avant tout, le CNC s'engage à financer des projets méritoires et réalisables qui répondent aux objectifs du programme, la répartition des fonds du CNC étant prévue en fonction de la qualité des demandes reçues.

Catégorie de financement 1	Montant maximum de la	Contribution de contrepartie requise*+
----------------------------	-----------------------	--

	demande de financement auprès du CNC	
Projets accélérés	2,5 millions de \$	• 70 % pour les propositions de commercialisation • 50 %¹ pour tous les autres types de projets
Catégorie de financement 2	Montant maximum de la demande de financement auprès du CNC	Contribution de contrepartie recommandée*+
Nouveaux projets 2025		
	Recherche et développement – Standard	2 millions de \$
	Recherche et développement – De pointe	500 000 \$
	Commercialisation	1 million de \$
	Formation	1 million de \$
		50 %

¹ Les projets « de pointe » ne peuvent pas être soumis dans cette catégorie. Les projets moins coûteux bénéficiant de fonds de contrepartie doivent être soumis dans la catégorie Nouveaux projets. Le CNC se réserve le droit de faire passer les projets dans le volet qui convient le mieux.

Catégorie de financement 3	Montant maximum de la demande de financement auprès du CNC	Contribution de contrepartie recommandée*+
Financement additionnel pour les projets de 2023/2024	500 000 \$	50 %

* Les demandeurs sont fortement encouragés à atteindre le niveau recommandé de contribution de contrepartie pour leur proposition. L'évaluation des fonds de contrepartie confirmés s'inscrit dans les [Critères d'évaluation](#). Les projets hautement méritoires au regard d'autres critères d'évaluation peuvent être financés avec des ratios de contribution de contrepartie inférieurs, à la discrétion du CNC.

+ Il est recommandé que les contributions de contrepartie soient composées à 50 % de contributions en espèces, comme cela est indiqué ci-dessous. La composition relative des fonds de contrepartie (en espèces ou en nature) fait partie des critères d'évaluation. Les projets hautement méritoires au regard d'autres critères d'évaluation peuvent être financés avec des ratios de contribution en espèces inférieurs, à la discrétion du CNC.

Admissibilité

Les projets soumis au CNC pour un financement ne peuvent pas être soumis à d'autres possibilités de financement.

Veuillez consulter le [Guide du programme de financement : pré-attribution du CNC](#) pour connaître les types d'organisations, les sources de contributions de contrepartie et les dépenses liées au projet admissibles.

Calendrier du processus de demande de financement – Catégories 1 et 2²

Séances d'information préalables au lancement	Semaine du 17 février
Phase 1 : Lancement de l'appel à propositions – Ouverture de la période de soumission des lettres d'intention	Lundi 24 février 2025
Séance de questions-réponses	Mardi 11 mars 2025 ³
Phase 1 : Date limite de soumission des lettres d'intention	Mercredi 26 mars 2025
Phase 2 : Ouverture de la période de présentation des propositions de projet (sur invitation)	Lundi 7 avril 2025
Phase 2 : Date limite de soumission des propositions	Vendredi 9 mai 2025
Phase 2 : Annonce des résultats	Jeudi 3 juillet 2025
Phase 3 : Ouverture du portail de soumission de l'examen préalable	Vendredi 4 juillet 2025
Phase 3 : Date limite de soumission de l'examen préalable	Mardi 5 août 2025
Annonce publique des projets retenus	Mercredi 22 octobre 2025

Les soumissions reçues après la date limite indiquée ou par un autre moyen que celui ou ceux prescrits pour envoyer les documents ne seront pas prises en compte.

[Inscrivez-vous](#) à notre lettre d'information pour être tenu au courant des appels à propositions et des séminaires en ligne du CNC.

² Il est possible que des ajustements soient nécessaires pour tenir compte des changements apportés aux directives d'ISDE, toutefois les dates limites de soumission ne seront pas repoussées.

³ La date peut être modifiée en fonction des disponibilités (consulter le site Web du CNC pour les mises à jour).

Calendrier de financement additionnel pour la catégorie 3⁴

Documents de demande fournis avant le lancement	Lundi 16 juin 2025
Date limite de soumission des lettres d'intention	Jeudi 3 juillet 2025
Avis et invitation à soumettre une proposition	Avant le 31 juillet 2025
Date limite de soumission des propositions	Mercredi 1 ^{er} octobre 2025
Annonce publique des projets retenus	Janvier 2026

Les soumissions reçues après la date limite indiquée ou par un autre moyen que celui ou ceux prescrits pour envoyer les documents ne seront pas prises en compte.

⁴ Il est possible que des ajustements soient nécessaires pour tenir compte des changements apportés aux directives d'ISDE, toutefois les dates limites de soumission ne seront pas repoussées.

Processus de demande de financement

Le processus de demande de financement du CNC se déroule en trois phases :

- Lettre d'intention;
- Proposition de projet;
- Soumission des documents administratifs.

Phase 1 : Lettre d'intention (LDI)

Une lettre d'intention doit être soumise pour donner un aperçu du projet proposé, des coûts prévus et des sources potentielles ou confirmées de contributions de contrepartie. Le CNC vérifiera l'admissibilité et l'exhaustivité des lettres d'intention. Les demandeurs ayant soumis une lettre d'intention remplissant les conditions susmentionnées seront invités lors de la phase 2 à soumettre une proposition de projet.

Collaboration

Le CNC examine aussi les lettres d'intention afin d'étudier les possibilités de collaboration parmi les demandeurs et les différents projets. L'un des principaux objectifs du CNC est d'encourager la collaboration entre les établissements postsecondaires canadiens, le secteur privé et d'autres partenaires, dans le but d'accélérer l'innovation en matière de cybersécurité par le développement de produits, de services et de programmes de formation; par conséquent, une attention particulière est accordée aux projets menés en collaboration avec de multiples parties prenantes. Les projets de commercialisation et les projets de recherche et développement de pointe peuvent avoir un champ d'application plus restreint.

Remarque : Toutes les organisations admissibles peuvent soumettre une lettre d'intention. Toutefois, si la lettre d'intention est acceptée, le responsable du projet sera invité à soumettre une proposition de projet. L'organisation responsable devra alors être un membre en règle du CNC. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Adhésion ou notre site Web : <https://ncc-cnc.ca/fr/adhesion/>

Phase 2 : Proposition de projet

Les propositions de projet devront aborder les spécificités du projet pour en démontrer le bien-fondé, la faisabilité, l'effet de levier du financement du projet et les retombées sur l'écosystème de la cybersécurité au Canada. Nous encourageons les demandeurs à utiliser les critères d'évaluation ci-dessous pour préparer leurs demandes.

Un groupe externe d'experts en la matière (le Comité d'évaluation) examinera les propositions de la phase 2 et leur attribuera une note en fonction des critères d'évaluation. Les résultats seront consolidés et feront l'objet de discussions lors de réunions de consensus au cours desquelles le Comité d'évaluation établira une liste de propositions recommandées pour la phase 3. Veuillez noter que lors des réunions de consensus, on tiendra compte à la fois de l'évaluation quantitative des membres du Comité d'évaluation et des aspects qualitatifs soulevés au cours de ces réunions.

Tous les responsables de projet et organisations responsables du projet recevront un avis écrit du CNC concernant la réponse donnée à leur proposition à l'issue de la phase 2. Si le projet est accepté à la phase 2, le CNC demandera des informations additionnelles selon le type de projet et d'organisation.

Phase 3 : Soumission de l'examen préalable

L'objectif de la phase 3 est de procéder à un examen préalable de la proposition de projet :

- en vérifiant qu'il n'y a pas de risques ou de divergences; et
- en vérifiant les documents justificatifs fournis.

Le CNC et son bailleur de fonds fédéral se réservent le droit de retirer une demande en cours d'évaluation si les documents de la demande et/ou les informations et la documentation demandées posent problème au cours de cette période.

Le CNC peut demander certains ou l'ensemble des documents suivants pour procéder à l'examen préalable de la phase 3 :

- Structure actuelle de l'organisation responsable en matière de cybersécurité;

- [Formulaire d'évaluation des risques des Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche;](#)
- Confirmation des coûts du projet, y compris les lettres d'engagement;
- Indicateurs clés de performance et stratégies d'évaluation;
- Stratégie de commercialisation;
- Plan de cybersécurité;
- Accords de propriété intellectuelle;
- Plans de projet qui soutiennent les principes en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA);
- Documents de constitution en société et informations sur la participation (noms et pourcentage de participation);
- Actes constitutifs / d'incorporation et liste des administrateurs et/ou des membres du conseil d'administration;
- États financiers (actuels et remontant jusqu'à cinq ans);
- Devis des fournisseurs;
- Copies des licences et permis pertinents;

Le CNC se réserve le droit de demander toute la documentation dont il peut avoir besoin pour mener à bien son évaluation. La suffisance et l'exhaustivité de la documentation demandée constitueront un facteur déterminant lors de l'évaluation finale de la demande, et cette évaluation est laissée à la seule discrétion du CNC. Le CNC peut demander d'autres documents pour répondre aux commentaires reçus du Comité d'évaluation lors de la phase 2.

Octroi d'un financement

Le ou les chefs de projet et leur(s) organisation(s) seront informés sur le niveau de financement de leur proposition de projet. Si le projet reçoit un financement du CNC, l'organisation responsable (ci-après dénommée le « bénéficiaire ultime ») et le CNC concluront un Accord avec le bénéficiaire ultime qui a obtenu le financement. Le bénéficiaire ultime devra payer une cotisation supplémentaire de 3,5 % en fonction du montant du financement accordé. Pour que les propositions de projet puissent passer à la

phase 3, il est conseillé à toutes les organisations partenaires désignées **d'être des membres en règle du CNC**. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [section Adhésion](#) ou notre site Web : <https://ncc-cnc.ca/fr/adhesion/>

Critères d'évaluation

La grille d'évaluation suivante sera fournie aux évaluateurs externes pour la notation des propositions de projet lors de la phase 2 et pour les discussions qui s'ensuivront. Les demandeurs sont encouragés à utiliser ces critères pour préparer leurs demandes dans le cadre de leur proposition de projet. Selon le type de proposition, ces critères peuvent avoir une importance différente et seront normalisés lors des réunions de consensus qui se tiendront à la fin de la phase 2.

Grille d'évaluation

Bien-fondé Cette section d'évaluation notée est axée sur le mérite de la proposition de projet présentée. <i>Évaluer la section de la proposition de projet intitulée « Renseignements sur le projet » lors de la détermination de la note dans les différentes sous-catégories de mérite.</i>			
	Insatisfaisant (1)	Satisfaisant (3)	Excellent (5)
Bien-fondé : Valeur du projet Remarque : Cette évaluation est axée sur l'importance ou la valeur du projet, sur les lacunes connues qu'il permettra de combler et sur les résultats qu'il permettra d'obtenir.	Le projet proposé n'a qu'une valeur minimale, le besoin ou la lacune décrit(e) est négligeable et le projet n'est pas suffisamment novateur et ne contribuera pas à faire progresser l'écosystème de la cybersécurité au Canada.	Le projet proposé a de la valeur, car il répond à un besoin ou à une lacune, et/ou il est novateur et contribuera à faire progresser l'écosystème de la cybersécurité au Canada.	Le projet proposé a une valeur significative, car il répondra à un besoin ou une lacune important(e), et/ou est très novateur et contribuera à faire progresser l'écosystème de la cybersécurité au Canada.
Bien-fondé : Profondeur et	La participation d'organisations dans	La participation d'organisations dans le	La participation d'organisations dans le

étendue de la collaboration au Canada Remarque : Cette évaluation est axée sur la participation d'organisations dans le projet, de différentes régions géographiques du Canada et de types variés.	le projet est limitée sur le plan géographique et en termes de types d'organisations impliquées.	projet est modérément présente sur le plan géographique et en termes de types d'organisations impliquées.	projet est très diversifiée en termes de profondeur et d'étendue, à la fois sur le plan géographique et en termes de types d'organisations impliquées.
Faisabilité Cette section d'évaluation est axée sur la faisabilité de la proposition de projet présentée. Évaluer la soumission dans les sections de la demande intitulées « Renseignements sur le projet, Plan du projet, Réalisation du projet et Coûts du projet » pour attribuer une note dans les différentes sous-catégories de faisabilité.			
	Insatisfaisant (1)	Satisfaisant (3)	Excellent (5)
Faisabilité : Composition de l'équipe et niveau d'expertise Remarque : Cette évaluation est axée sur l'évaluation du niveau d'expertise et d'expérience de l'équipe.	L'équipe en charge du projet ne dispose pas de l'expertise, de l'expérience, des capacités et des ressources nécessaires pour mener à bien le travail proposé. Les personnes impliquées n'ont pas d'antécédents ou d'expérience dans la gestion d'une organisation et/ou dans la commercialisation de produits.	L'équipe en charge du projet dispose de l'expertise, de l'expérience, des capacités et des ressources nécessaires pour mener à bien le travail proposé. Certains membres clés de l'équipe sont confirmés. Un plan de base est en place pour compléter l'équipe.	Le projet dispose d'une équipe très compétente, dotée d'une expertise et d'une expérience avérées (en matière de commercialisation, le cas échéant), qui a les capacités et/ou les ressources nécessaires pour mener à bien le travail proposé.

Faisabilité : Calendrier, activités et jalons proposés Remarque : Cette évaluation est axée sur l'adéquation entre la planification du projet et son achèvement.	La présentation du projet ne précise pas un minimum de jalons clés et d'indicateurs de réussite connexes pour le projet. Les délais suggérés pour atteindre les jalons et respecter le calendrier d'exécution du projet dans son ensemble ne sont pas réalistes. Il existe des préoccupations quant à la réussite de l'exécution du projet.	La présentation du projet précise les principaux jalons et les indicateurs de réussite connexes du projet de manière limitée. Les délais suggérés pour atteindre les jalons et respecter le calendrier d'exécution du projet dans son ensemble doivent être clarifiés pour être réalisables afin d'assurer la bonne exécution du projet.	La présentation du projet précise tous les principaux jalons et indicateurs de réussite connexes du projet. Les délais suggérés pour atteindre les jalons et respecter le calendrier d'exécution du projet dans son ensemble sont réalisables. Il n'y a pas d'inquiétude quant à la réussite du projet.
Faisabilité : Budget proposé Cette évaluation est axée sur l'adéquation des coûts du projet, des contributions de contrepartie et de la budgétisation pour réaliser le plan d'exécution du projet et de ses objectifs. Les contributions de contrepartie reflètent l'engagement des organisations participantes dans	Les coûts proposés pour le projet sont inadéquats et non raisonnables. L'effet de levier du projet est minime. Dans le cas de projets non commerciaux, l'effet de levier dépend fortement ou uniquement de contributions en nature. Le responsable du projet et les organisations partenaires disposent de moyens limités pour financer les activités courantes, les contributions de contrepartie identifiées ne sont	Les coûts proposés pour le projet sont relativement adéquats et raisonnables. Le projet bénéficie d'un effet de levier suffisant et, dans le cas de projets non commerciaux, il a obtenu des contributions en espèces et en nature. Le responsable du projet et les organisations partenaires ont les moyens de financer les opérations courantes avec des contributions de contrepartie adéquates, ne sont pas dépendants d'événements contingents ou de la réussite du projet et disposeraient des ressources nécessaires	Les coûts proposés pour le projet sont tout à fait adéquats et raisonnables. Le projet bénéficie d'un très bon effet de levier. Dans le cas de projets non commerciaux, a obtenu d'importantes contributions en espèces. Le responsable de projet et les organisations partenaires ont les moyens de financer les opérations courantes avec des contributions de contrepartie adéquates et ne seraient en aucun cas dépendants d'événements

le projet. Ces fonds à effet de levier seront notés en conséquence dans l'évaluation du budget proposé.	pas appropriées et dépendent fortement d'événements contingents et/ou de la réus	pour financer la commercialisation.	contingents ou de la réussite du projet, et disposeraient d'importantes ressources financières nécessaires pour financer la commercialisation.
---	--	-------------------------------------	--

Propriété intellectuelle

Cette évaluation est axée sur la section « Plan de propriété intellectuelle (IP) » de la proposition de projet présentée.

	Insatisfaisant (1)	Satisfaisant (3)	Excellent (5)
Propriété intellectuelle (PI) Remarque : Cette section de rétroaction porte sur la planification de la propriété intellectuelle.	La proposition présentée ne tient pas suffisamment compte de la planification de la propriété intellectuelle pour le projet.	La proposition présentée tient compte de la planification de la propriété intellectuelle pour le projet; toutefois, certains aspects essentiels de la propriété intellectuelle ne sont pas traités et/ou aucun plan n'a été mis en place pour y remédier.	La proposition présentée tient compte de la planification de la propriété intellectuelle pour le projet. Elle est globalement bien conçue et comporte un mécanisme complet et clair permettant d'aller de l'avant.

Viabilité du projet

Cette évaluation est axée sur la section « Viabilité du projet » de la proposition de projet présentée.

S'il s'agit d'un projet de R et D de pointe, veuillez consulter également le plan du projet.

	Insatisfaisant (1)	Satisfaisant (3)	Excellent (5)
Viabilité du projet Remarque : Cette section de rétroaction est axée sur la compréhension de l'état futur du projet	La proposition présentée ne démontre pas comment le projet pourrait être viable, la durée du projet dépendant entièrement du	La proposition présentée démontre globalement comment le projet pourrait être poursuivi en dehors du cycle de financement du CNC. Le projet démontre quelque peu sa capacité d'avoir	La proposition présentée démontre clairement comment le projet sera viable au delà du cycle de financement du CNC. Le projet démontre sa capacité d'avoir

et de sa planification après la fin du cycle de financement du CNC, ainsi que les retombées progressives globales que le projet pourrait avoir sur l'écosystème de la cybersécurité au Canada.	financement du CNC. Le projet n'a pas la capacité d'avoir d'importantes retombées sur les plans économique et social et en matière d'innovation et de progrès technologiques. Le cas échéant, il n'a pas de potentiel de commercialisation au Canada. -- Pour le volet R et D - De pointe : La proposition présentée ne démontre pas que le projet est clairement planifié pour être développé avec les partenaires actuels et futurs.	d'importantes retombées sur les plans économique et social et en matière d'innovation et de progrès technologiques. Le cas échéant, le projet a un potentiel de commercialisation au Canada. --- Pur le volet R et D - De pointe : La proposition présentée démontre globalement qu'un plan de développement du projet a été élaboré, mais beaucoup de travail supplémentaire est nécessaire pour obtenir l'engagement des partenaires potentiels du projet.	d'importantes retombées sur les plans économique et social et en matière d'innovation et de progrès technologiques Le cas échéant, le projet a un potentiel de commercialisation au Canada. --- Pour le volet R et D - De pointe : La proposition présentée démontre qu'un plan clair et viable de développement du projet a été élaboré, avec le soutien probable ou avéré de futurs partenaires potentiels du projet.
Autres commentaires			
Veuillez fournir tout commentaire constructif supplémentaire sur la demande présentée, en appui à l'évaluation de la proposition de projet.	[Veuillez rédiger vos commentaires ici]		

Rapports

Les bénéficiaires d'un financement pour leurs projets sont tenus de présenter régulièrement des rapports financiers et des rapports d'avancement afin de contribuer à la réussite des projets financés par le CNC. Le CNC utilisera également les résultats des rapports pour éclairer et améliorer les initiatives futures et favoriser l'amélioration continue de la conception et de la mise en œuvre de ses programmes.

Les rapports suivants seront exigés; toutefois, veuillez noter que les informations suivantes concernant ces rapports sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées :

Rapports financiers

- Les rapports financiers pour le remboursement des dépenses admissibles liées au projet seront produits et soumis tous les trimestres sur le portail en ligne. Il en sera de même pour les contributions de contrepartie admissibles.
Le CNC fournira les modèles de rapports financiers adéquats avant la date prévue de présentation de chaque rapport. Ils doivent être produits par le représentant financier autorisé de l'organisation du bénéficiaire ultime.
- Les factures et les reçus doivent être conservés afin de pouvoir les présenter sur demande au CNC. Vous trouverez des informations sur les types acceptables de reçus et de factures dans le [Guide du programme de financement : post-attribution](#).
Vous trouverez des informations détaillées sur la façon de remplir les rapports financiers dans le Guide d'accompagnement – [Remboursement des dépenses](#).

Rapports d'avancement

- Les rapports d'avancement permettent au CNC de vérifier que les délais, le champ d'application et le budget du projet sont respectés. Les rapports d'avancement seront produits et soumis tous les trimestres sur le portail en ligne du CNC.
- De brèves mises à jour sont demandées pour les trois premières périodes visées par le rapport trimestriel, et un rapport plus détaillé est exigé chaque année. Des rencontres informelles peuvent être organisées avec les chefs de projet afin de les aider et d'évaluer les risques ou les retards éventuels du projet.

- Un rapport final de clôture du projet doit être soumis avant le déboursement final.

Remarque : Le CNC peut bloquer jusqu'à 10 % d'un financement dans l'attente de la soumission, de l'examen et du traitement de l'ensemble de la documentation.

Collecte de données supplémentaires

Chaque année, les bénéficiaires devront fournir des indicateurs clés de performance relatifs à l'engagement en faveur des groupes sous-représentés et à leur représentation en tant que groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de déterminer les retombées du programme. Des données relatives à la propriété intellectuelle, aux plans de gestion des données et à d'autres mesures de conformité seront également demandées par le CNC tout au long du projet.

Adhésion

Le CNC étant une organisation dirigée par ses membres, le bénéficiaire ultime potentiel (organisation responsable) devra être un membre en règle du CNC pour pouvoir recevoir des fonds de la part du CNC.

Il est attendu que les cotisations de base soient payées en totalité à la fin de la période de présentation des propositions de projet. Si le projet reçoit un financement du CNC, le bénéficiaire ultime devra payer une cotisation supplémentaire de 3,5 % en fonction du montant du financement accordé. Remarque : Les cotisations des membres ne constituent pas une dépense admissible dans le cadre du financement des projets par le CNC ou le Réseau d'innovation pour la cybersécurité (RIC).

Pour les propositions de projet passant à la phase 3, toutes les organisations partenaires désignées sont encouragées à devenir membres en règle du CNC.

Pour plus d'informations sur l'adhésion au CNC, y compris des détails sur les bénéfices liés à l'adhésion, veuillez visiter notre site Web : <https://ncc-cnc.ca/fr/adhesion/>

Annexe A : Glossaire

Vous trouverez ci-dessous des termes importants, suivis de leur définition, qui sont utilisés tout au long du processus de demande de financement.

Signataire autorisé

Un signataire autorisé est une personne habilitée à signer et à présenter, au nom du demandeur principal/bénéficiaire ultime, la lettre d'intention, la proposition de projet et l'accord de financement. Le signataire autorisé est également habilité à soumettre les formulaires de finalisation du financement et les rapports d'avancement du projet.

Collaborateurs

Les collaborateurs d'un projet peuvent être soit un membre de l'équipe de projet qui participe intellectuellement et/ou financièrement, soit une organisation partenaire qui désigne une personne qui participera intellectuellement ou financièrement au projet. Voir la définition de l'organisation partenaire ci-dessous.

Organisation responsable/bénéficiaire ultime

L'organisation responsable est l'organisation affiliée au responsable du projet. Le CNC conclut un accord avec l'organisation responsable, qui devient le « bénéficiaire ultime » après avoir signé l'accord de financement et qui est responsable du respect des modalités et des conditions de l'accord.

Lettres d'engagement

Les lettres d'engagement sont des énoncés d'engagement ou de partenariat. Elles sont rédigées sur du papier à en-tête de l'organisation et signées par un signataire autorisé. Ces lettres doivent inclure un énoncé clair de :

- La portée de l'engagement ou du partenariat
- La contribution en dollars (\$ CAN)
- Le type de contribution (en espèces ou en nature)
- La durée de l'engagement

Ces lettres doivent être signées par une personne qui est autorisée à prendre et/ou à confirmer des engagements financiers au nom de l'organisation (signataire autorisé). Il est vivement conseillé de joindre les lettres d'engagement pour les contributions de contrepartie dans la proposition de projet lors de la phase 2, sachant qu'elles seront exigées pour la phase 3, la soumission de l'examen préalable.

Contributions de contrepartie

Le CNC s'est engagé à favoriser les investissements du gouvernement dans les projets en exigeant des contributions de contrepartie. Les contributions de contrepartie peuvent être soit monétaires (« en espèces » ou en coûts réels, y compris les salaires des employés) ou non monétaires (« en nature »).

- En espèces - les fonds qui devraient être dépensés pour le projet s'ils n'étaient pas fournis par une autre source.
- En nature - des biens ou des services équivalents à des contributions en espèces qui remplacent une dépense supplémentaire qui serait payée avec les fonds octroyés.

Les exigences en matière de contribution de contrepartie pour cet appel sont indiquées dans la section Objectifs de l'appel à propositions 2025 ci-dessus.

Organisation(s) partenaire(s)

Organisation affiliée à un membre de l'équipe du projet qui participe intellectuellement et/ou financièrement à la réalisation du projet. Pour que les propositions de projet puissent passer à la phase 3, il est vivement conseillé à toutes les organisations partenaires désignées d'être des membres en règle du CNC.

Responsable de projet

Le responsable de projet est la personne qui dirige le projet et qui participe à la conception du projet, sur le plan intellectuel et/ou de la recherche. Le responsable de projet désigné pour un projet doit occuper un poste à temps plein ou occuper un poste menant à la permanence au sein de l'organisation responsable à laquelle il est affilié. Le responsable de projet soumettra les éléments de la demande et sera la personne-ressource pour le projet

en ce qui concerne les rapports. Un co-responsable peut être nommé pour le projet. Les curriculums vitae de ces personnes nommées seront joints à la soumission de la phase 2.

Membres de l'équipe du projet

Les membres de l'équipe du projet sont des personnes qui participent à la conception du projet, sur le plan intellectuel et/ou de la recherche. Les noms de ces personnes seront indiqués à la phase 1 et leur curriculum vitae sera joint à la soumission de la phase 2.

L'équipe de projet peut être mise à jour à chaque étape du processus de demande de financement et des membres supplémentaires peuvent être ajoutés tout au long de la durée de vie des projets.

Projets « de pointe »

Remarque : Projets de pointe peuvent être soumis dans la catégorie Nouveaux projets en 2025.

Les projets de pointe sont des projets de recherche et de développement qui proviennent d'établissements d'enseignement postsecondaire (EEP) et/ou d'organisations à but non lucratif (OBNL), mais pour lesquels aucune contribution de contrepartie n'a été prévue. Les recommandations relatives aux contributions de contrepartie figurent sous la rubrique « Montants des financements et contributions de contrepartie »'.

Les projets de pointe doivent être novateurs par nature et explorer des concepts plus risqués à un stade précoce. Toutefois, il ne s'agit PAS de projets libres. Un projet de pointe doit avoir des objectifs et des jalons établis, mais doit être suffisamment souple pour s'adapter à l'émergence de nouvelles idées. Ainsi, les approches adoptées pour atteindre les objectifs peuvent changer, mais les objectifs, eux, doivent rester les mêmes. Les changements apportés aux objectifs et aux jalons devront être annoncés à l'avance, conformément aux exigences en matière de rapports du [Guide du programme de financement](#).

Remarque : Bien qu'aucune contribution de contrepartie ne soit requise pour un projet de pointe, un plan doit être fourni pour décrire comment un ensemble plus large de collaborateurs sera mobilisé pendant la durée de vie du projet. Ces éléments doivent être mesurables (par exemple, un partenaire du secteur privé sera intégré d'ici l'année

2/trimestre 3 pour fournir une expertise et/ou un financement; ou trois organisations à but non lucratif seront contactés pour travailler sur une initiative visant à étendre le projet à des zones situées au-delà des limites de l'administration dont le demandeur dépend). L'objectif est de faire participer un plus grand nombre de personnes au projet et d'élargir ses retombées potentielles au-delà du laboratoire. En outre, cela devrait donner lieu à une demande ultérieure auprès du CNC au titre du volet des projets standard, afin de continuer à faire avancer l'idée.

Projets « standard »

Les projets standard sont des projets de recherche, de formation ou de commercialisation de plus grande portée et dont les objectifs et les jalons sont clairement établis.

Pour les projets standard, les fonds de contrepartie sont soumis à des exigences particulières en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent :

- Projets accélérés :
 - Tous les fonds de contrepartie doivent être engagés avant la fin de la phase 3.
- Nouveaux projets 2025 :
 - Tous les fonds de contrepartie doivent être en place à la fin du processus d'accord avec le bénéficiaire ultime et correspondre à ceux qui ont été indiqués à la fin de la phase 3.

Les contributions de contrepartie peuvent provenir du secteur public, y compris d'établissements d'enseignement postsecondaire (voir le Guide du programme de financement : pré-attribution pour plus de détails sur les contributions de contrepartie autorisées), du secteur privé, de sources philanthropiques, de sources gouvernementales provinciales/territoriales et municipales, et/ou d'organisations à but non lucratif.

Niveaux de maturité technologique

Le tableau ci-dessous décrit l'échelle des niveaux de maturité technologique (NMT), tels que définis par [Solutions innovatrices Canada](#).

Niveau de maturité technologique	Description
NMT 1 - Observation et consignation des principes de base	Niveau le plus bas de maturité technologique. La recherche scientifique commence à être convertie en recherche et développement (R et D) appliqués. Les activités pourraient inclure des études sur les propriétés de base d'une technologie.
NMT 2 - Formulation du concept technologique ou de l'application	Début de l'invention. Une fois les principes de base observés, il s'agit d'inventer les applications pratiques. Les applications sont hypothétiques et il se peut que des hypothèses ne s'appuient sur aucune preuve ni aucune analyse détaillée. Les activités sont limitées à des études analytiques.
NMT 3 - Fonction critique analytique et expérimentale et/ou validation de principe caractéristique	La R et D active est lancée. Cela comprend des études analytiques et en laboratoire. Les activités incluent des composants qui ne sont pas encore intégrés ou représentatifs.
NMT 4 - Validation de composant(s) et/ou du processus en laboratoire	Les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun. Les activités incluent l'intégration en laboratoire de matériel « spécial ».
NMT 5 - Validation de composant(s)/ et/ou de processus dans un environnement simulé	Les composants technologiques de base sont intégrés, aux fins d'essais dans un

	environnement simulé. Les activités incluent l'intégration de composants en laboratoire.
NMT 6 - Démonstration du système et/ou du processus prototype dans un environnement simulé	Un modèle ou un prototype qui représente une configuration quasi souhaitée. Les activités incluent l'essai d'un modèle ou prototype dans un environnement simulé ou de laboratoire. Les niveaux 7 à 9 correspondent à la phase de précommercialisation des innovations.
NMT 7 - Système prototype prêt aux fins de démonstration dans un environnement opérationnel approprié	Le prototype est prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel et est situé au niveau opérationnel prévu. Les activités incluent l'essai du prototype sur le terrain dans un environnement opérationnel réel.
NMT 8 - Technologie réelle mise au point et qualifiée par des essais et des démonstrations	Il est prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Les activités incluent des essais de mise 26 au point et des évaluations afin d'établir si elle répond aux exigences opérationnelles.
NMT 9 - Validation de la technologie réelle par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel	Application concrète de la technologie dans sa forme finale et dans des conditions réelles, comme celles s'appliquant au cours des essais et des évaluations opérationnels. Les activités incluent l'utilisation de l'innovation dans des conditions de conduite opérationnelle.